

Avis de Soutenance

Yann BRANCO FERNANDES

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'emprunt en droit bancaire des sociétés

Soutenance prévue le **vendredi 19 décembre 2014** à 14h30

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Sébastien NEUVILLE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Julien THERON	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
M. Marc AZAVANT	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Rapporteur
M. Arnaud LECOURT	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Rapporteur

Mots-clés : Emprunt,Société,Financement,Prêt,Mode,

Résumé :

De nos jours, l'emprunt prend une importance particulière dans l'activité patrimoniale des personnes physiques et morales, le plus souvent grâce à l'intervention des banques et des établissements financiers. A cet égard, il est intéressant de voir en quoi le droit bancaire peut modifier la perception de ce mécanisme et réciproquement. Si le droit a pu saisir la monnaie, expression quantitative de l'argent, a-t-il pu s'emparer du concept de l'emprunt ? A priori, la réponse doit s'avérer négative malgré l'existence de notions proches : crédit, prêt, dette, endettement. Cette étude montre que l'emprunt notion polymorphe peut être défini comme une démarche globale volontaire, positive, planifiée et instruite, nécessairement en relation avec les besoins cycliques des sociétés, créatrice d'une dette financière résultant de la dispense de crédits remboursables à terme et dont les conditions sont déterminées à l'avance. L'idée d'une démarche globale dynamique redéfinit les rôles et responsabilités des intervenants à l'emprunt. Ce changement de vision permet de s'écarter des schémas classiques du financement par le prêt et de proposer ainsi une vision nouvelle réconciliant le droit et l'économie. La relation d'emprunt est donc une histoire de longue date qui lie la banque aux marchés financiers, le crédit aux sociétés, le droit et l'économie : c'est un mode de financement. Non un fait ponctuel, il s'agira d'une part de démontrer que l'emprunt nécessite une instruction préalable et d'autre part, de montrer que l'emprunt répond d'une approche cyclique de la vie des sociétés à travers son activité par les moyens qui peuvent être mis en œuvre tant dans ses investissements que dans son exploitation.